



Madame,  
Mademoiselle,  
Monsieur,

Le Conseil communal convoque les citoyennes et citoyens de la Commune de Treyvaux en assemblée communale ordinaire le

**JEUDI 15 DECEMBRE 2022 A 20.00 HEURES  
A LA GRANDE SALLE DE L'ECOLE**

**ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 14 avril 2022.  
*Le procès-verbal ne sera pas lu ; il peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture (art. 13 RELCo) ainsi que sur le site internet de la commune (www.treyvaux.ch).*
2. Modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques et les personnes morales de 92.1 % à 90.0 % uniquement pour l'année 2023.
3. Budget 2023 \*
  - 3.1. Présentation générale du budget du compte de résultats \*
  - 3.2. Présentation du budget des investissements \*
    - 3.2.1. Source du Moulin : étude hydrogéologique de faisabilité pour un captage communal – complément \*
    - 3.2.2. Routes communales liées aux Améliorations foncières : Chemin du Moulin et Chemin de Vers-St-Pierre – complément \*
    - 3.2.3. Stand de tir Les Ecorcheventres : rénovations intérieures de la buvette \*
    - 3.2.4. Stand UST La Perrausa : rénovations intérieures de la buvette \*
  - 3.3. Vote final des budgets du compte de résultats et des investissements
4. Réseau Santé de la Sarine – reprise de l'organisation et gestion de la défense incendie et des secours – modification des statuts \*
5. Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine – modification des statuts \*
6. Divers

*\* Les documents sont consultables au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune (www.treyvaux.ch)*

**LE CONSEIL COMMUNAL**

Treyvaux, le 2 décembre 2022